



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yverne du 30 avril 2026 à 20 heures

Présents : Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Berset Zofia, Bonzon Laurence, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Seret Julien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

Excusés : Aepli Serge, Bernasconi Yschelle, Cibien Silvio, Stevanato Tania

Absent : Dervey Nicolas

M. le Président Diego Tabord ouvre la 25^{ème} séance de la législature 2021-2026. Il salue le public, les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présentes : Mme Rimma Delacrétaç, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

En préambule de la séance et pour des raisons de sécurité, M. le Président fait rappel de la procédure à suivre en cas d'incendie, à savoir que chacun est prié de sortir calmement par la sortie de secours située au rez-de-chaussée, soit l'entrée principale du bâtiment, en portant assistance en cas de nécessité. Les moyens d'extinction sont également signalés, si l'ampleur du feu permet leur utilisation.

Il signale également que la sortie de secours attenante à la salle est maintenant utilisable et la capacité du bâtiment a été portée à 50 personnes.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 29 Conseillères et Conseillers sont présents, 4 se sont excusés et un est absent. **L'assemblée peut valablement délibérer.**

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Diego Tabord lit l'ordre du jour.

Ce dernier **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 19 mars 2026

Au vote, **le procès-verbal du 19 mars 2026 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4. Communications du bureau

Recherche d'une nouvelle secrétaire du Conseil

La nouvelle secrétaire du Conseil a été trouvée.

Il s'agit de Mme Maryvonne Pernet, présente dans le public, dont la candidature sera soumise au délibérant à l'occasion de la séance d'installation des autorités 2026-2031.

Elections 2026

Des félicitations sont adressées à Madame Claire Glauser pour son élection à la syndiculture, ainsi que des remerciements à la nouvelle municipalité élue pour l'entente ayant permis cette élection tacite.

Des félicitations sont également adressées à Monsieur Urbain Girod, futur Conseiller municipal. L'organisation du premier tour des élections communales et cantonales ayant été excellente, le deuxième tour s'est également extrêmement bien déroulé, avec une efficacité renforcée grâce à l'organisation de M. Fabien Cathélaz et au précieux appui de l'administration communale. Des remerciements sont adressés aux scrutateurs ainsi qu'à la secrétaire du Conseil pour leur engagement accru durant cette période électorale.

Nouvelle législature – Conseil communal

Le 23 avril dernier a eu lieu la soirée d'information pour la prochaine législature, qui a été un franc succès. Nous avons eu plus de candidats que de places dans certaines commissions, ce qui laisse présager des futurs Conseils très intéressants.

Suppléance – huissier(e)

Nous sommes toujours à la recherche d'un/une huissier·ère suppléant·e, pour permettre la flexibilité lors des absences. A nouveau, chacun est invité à diffuser l'information auprès de son réseau.

Dates des prochains Conseils – 2026

- jeudi 18 juin 2026
- jeudi 10 septembre 2026
- jeudi 8 octobre 2026
- jeudi 12 novembre 2026
- jeudi 17 décembre 2026

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Préavis 02-2026 Demande de crédit pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de La Grappe – Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Daniëla Perrier fait lecture du rapport *La commission chargée d'étudier le préavis N° 02-2026 en relation avec l'adoption de la demande de crédit pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de La Grappe est composée de Mesdames Zofia Berset et Daniela Perrier et de Messieurs Nicolas Dervey, Jean-Daniel Maret et Irfan Salkic.*

Monsieur Edouard Chollet, délégué municipal en charge, a été rencontré le 18.03.2026 par notre commission. Monsieur le Syndic a répondu à l'entier des questions que nous lui avons soumises et nous tenons à le remercier de sa disponibilité. Nous avons visité l'appartement où se trouvent les archives actuelles qui sont déposées en vrac et sans classement particulier ainsi que la cave où est prévu le futur local. Nous avons également pu examiner attentivement les plans et devis relatifs à ce projet.

Le futur lieu d'entreposage a été prévu à un endroit stratégique en face du monte-charge avec des matières de construction adéquates et des éléments résistants qui permettront de sécuriser les archives en cas d'incendie, vol, eau et endommagement par facteurs climatiques (humidité, poussière, lumière). Le système de rayonnage mobiles proposé par l'entreprise Forster garantit un volume de rangement et de stockage maximum dans une surface assez restreinte de 36,85 m2 au sol.

Le rapport de Pro Archives SA à Nyon souligne l'importance et le mode particulier de conservation des archives communales et s'occupera, pendant les 3 prochaines années suivant la construction de ce nouveau local d'archive, de trier, classer et déménager les documents.

Il s'agit d'un patrimoine communal unique et précieux, dont nous avons la charge de le conserver de manière adéquate pour les prochaines générations à venir.

Notre Commission a eu la curiosité d'aller visiter les archives de la Commune de Rennaz. Elle a aménagé depuis plusieurs années un local avec le même système d'archivage que celui prévu par ce préavis 02-2026. Cette manière de conservation nous a conquis : Il est simple d'utilisation et permet de trouver

rapidement des documents. A noter néanmoins que leur abri d'archives est équipé, pour une sécurité optimale, de détecteurs d'hygrométrie et de fumée, reliés à une centrale d'alarme, ce qui n'est actuellement pas prévu à Yverne.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :
Le conseil Communal d'Yverne

- vu le préavis municipal N° 02-2026 concernant la demande de crédit pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de La Grappe,
 - ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
 - considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000 pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de la Grappe,
 2. de d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 63'000 au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Stéphane Verdon fait lecture du rapport
La commission des finances s'est réunie le 4 mars et le 1^{er} avril 2026 pour étudier ce préavis. Nous remercions Monsieur le Syndic Edouard Chollet de nous avoir fourni des renseignements complémentaires en répondant à nos questions envoyées par courriel.

Le préavis susmentionné a pour objet d'octroyer à la Municipalité un crédit de 63'000.- pour l'aménagement d'un local d'archives répondant aux différentes conditions requises pour assurer leur conservation. Des travaux de maçonnerie et des travaux électriques pour environ 34'000.- sont nécessaires pour transformer l'actuel espace destiné à la mise en bouteilles au sous-sol du bâtiment administratif communal. Du mobilier spécifique complétera l'aménagement pour environ 23'000.-.

A noter que la numérisation des archives communales antérieures à l'année 2020 représenterait un montant d'environ 1 million de francs.

Pour rappel, un montant de 24'000.- a été accepté dans le cadre du budget 2026 pour attribuer un mandat à un spécialiste dans ce domaine. Il devrait être reconduit en 2027 et en 2028.

Afin de se passer d'un emprunt, la commission des finances suggère à la Municipalité de financer directement le montant de ce préavis par les liquidités courantes ou en utilisant le fonds de réserve pour immeubles (compte 9282.7).

Avec l'acceptation de ce préavis, tous les documents historiques et administratifs de notre commune des 654 dernières années, dont vraisemblablement le présent rapport, seront dorénavant archivés selon les règles en vigueur.

En conclusion, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n° 02-2026, à savoir :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.-- pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de La Grappe,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 63'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur les rapports.

M. Conseiller Jean-Luc Ansermoz se déclare, en préambule, convaincu du besoin de ce local d'archivage. Cependant, le point soulevé concerne le manque de vision à long terme quant à l'affectation future de cette cave. En cas de transformation ou de modification ultérieure de cette partie du sous-sol, la question se pose de savoir si le local d'archivage devra à nouveau être déplacé.

M. le Syndic Edouard Chollet rappelle qu'une vision d'ensemble de l'avenir de la cave communale existe au sein de la Municipalité et que celle-ci a déjà été évoquée devant le Conseil il y a quelque temps. À cet égard, il est précisé qu'à partir du 1^{er} novembre 2026, l'exploitation sous sa forme actuelle cessera. La vendange 2026 sera encore encavée, puis l'activité prendra fin.

Dans ce contexte, une visite de la cave de l'immeuble a été effectuée avec M. Blanc afin de lui présenter l'emplacement envisagé pour le local d'archives, proposé par Pro Archives SA, et de vérifier si celui-ci était susceptible de perturber les futures activités d'encavage et de vinification. M. Blanc a répondu par la négative.

Partant de ce constat, et considérant que cet emplacement était idéal, notamment en raison de sa situation au débouché du monte-charge, la Municipalité a retenu l'emplacement figurant sur les plans mis à disposition de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz demande si la Municipalité envisage, à terme, un démantèlement de cette cave ou un réaménagement de ces locaux.

M. le Syndic Edouard Chollet signale qu'il s'agit d'une autre question. Concernant les archives, le dossier est considéré comme réglé, sous réserve de l'acceptation du préavis. S'agissant de l'avenir de la cave communale, il invite le Conseiller communal à reposer sa question à partir du 1^{er} juillet 2026.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz estime regrettable qu'il n'existe pas de vision à plus long terme à ce sujet. Il relève qu'une somme importante sera investie alors que l'avenir du reste des locaux demeure incertain. À titre personnel, il encourage le Conseil à refuser ce préavis.

M. le Syndic Edouard Chollet précise que la Municipalité a déjà été claire à ce sujet : les installations, une fois qu'elles ne seront plus utiles, seront démontées, évacuées et, selon les cas, jetées ou vendues.

Mme la Conseillère Susanna Wagner relève que sa question s'inscrit dans le prolongement des réflexions déjà évoquées ; elle concerne l'avenir des bureaux de l'administration communale. Elle rappelle qu'il avait été mentionné, à un moment donné, que ceux-ci pourraient éventuellement être déplacés et que des mouvements de locaux étaient envisagés. À ses yeux, il serait intéressant de connaître l'état actuel de la réflexion de la Municipalité à ce sujet, notamment afin de pouvoir établir des priorités et d'apporter une réponse partielle au souhait de vision à long terme exprimée précédemment.

Elle indique également s'être renseignée sur les obligations légales en matière d'archivage communal. Si les communes ont bien l'obligation de conserver leurs archives, elle s'interroge toutefois sur la nécessité de disposer de notre propre local d'archives. Elle demande s'il serait envisageable de mutualiser un espace avec une autre commune ou de déléguer cette tâche au Canton.

Enfin, elle relève avoir lu plusieurs recommandations déconseillant l'installation d'archives dans une cave et demande sur quels éléments la Municipalité se fonde pour considérer que la solution retenue dans la cave, même équipée de nouveaux aménagements techniques, constitue réellement une solution adéquate.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que, à ce jour, l'avenir de ce bâtiment n'est pas encore défini. En revanche, il souligne que la question de l'archivage est urgente, voire plus qu'urgente, et qu'elle aurait déjà dû être traitée il y a plusieurs années. Cette démarche ne peut plus attendre, notamment parce que les documents concernés sont précieux et que le temps contribue progressivement à leur dégradation.

Concernant la possibilité de déléguer la gestion de nos archives au Canton, celui-ci n'archive que ses propres documents. Les communes demeurent responsables de leurs propres archives et ne peuvent sous-traiter cette tâche à une autre commune. Les archives doivent idéalement se situer à proximité immédiate de l'administration communale afin de pouvoir être consultées sans déplacement important.

S'agissant enfin du choix de l'emplacement, la Municipalité s'est appuyée sur l'expertise de l'entreprise chargée de l'archivage d'une grande partie des archives communales vaudoises — environ la moitié des quelque 300 communes du canton — laquelle a validé cet emplacement comme étant sûr et protégé contre les dégâts potentiels.

Madame la Conseillère Béatrice Cibien relève que les archives représentent un certain volume. Elle demande si les armoires prévues permettront de répondre aux besoins uniquement actuels ou également futurs. Elle souhaite savoir comment l'évolution du volume des archives a été anticipée et quelle capacité de stockage supplémentaire a été prévue à cet effet. Elle s'interroge si les futures archives seront entièrement numérisées ou si des archives physiques continueront à devoir être conservées.

M. le Syndic Edouard Chollet précise que l'infrastructure a été dimensionnée sur la base des besoins évalués par l'entreprise Pro Archives SA. Il indique que le local d'archives actuel est parfaitement absorbable dans la nouvelle infrastructure prévue.

Il relève qu'environ un tiers des archives présentes aujourd'hui n'ont pas de valeur archivistique. Une partie présente une forte valeur, et une autre une valeur intermédiaire. Un travail de tri devra donc être effectué afin d'éliminer ce qui peut l'être et de conserver les documents devant l'être.

Il ajoute que certains documents pourront être conservés sous forme numérique, tandis que d'autres devront impérativement être conservés physiquement, notamment les procès-verbaux de séances de Municipalité, ainsi que certains documents tels que conventions, contrats et actes notariés.

M. le Conseiller Raphaël Merli s'enquiert de savoir pour quelles raisons une sécurité optimale n'a pas été prévue dans le cadre du présent préavis. Il relève que, dans le rapport de la Commission ad hoc, il est mentionné qu'à Rennaz la sécurité est jugée optimale grâce à des détecteurs d'hygrométrie et de fumée reliés à une centrale d'alarme, ce qui ne serait actuellement pas prévu à Yvorne. Il demande les raisons de cette différence de traitement.

M. le Syndic Edouard Chollet explique que, pour le site de Rennaz, l'entreprise Pro Archives SA avait jugé nécessaire de mettre en place une installation car le local d'archives était de plain-pied dans un bâtiment locatif.

Pour le site d'Yvorne, cette même entreprise n'a, en revanche, pas estimé nécessaire de prévoir un dispositif équivalent. La Municipalité s'en remet donc à l'expertise de Pro Archives SA et retient les solutions techniques proposées par celle-ci.

Si le besoin devait se faire sentir, l'infrastructure pourrait être complétée ultérieurement.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Diego Tabord **clôt la discussion**.

M. le Président Diego Tabord lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 02-2026 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 02-2026 concernant la demande de crédit pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de La Grappe,

Ouï le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.-- pour l'aménagement d'un local d'archives dans les sous-sols du Bâtiment administratif de La Grappe,
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 63'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (21 « oui » – 5 « non » – 2 abstentions).

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Claire Glauser prend la parole :

- **Digue de Pré de l'Oie**

Le 15 avril dernier, l'entreprise Rithner SA a informé la Municipalité de l'apparition d'importantes quantités d'eau à l'arrière de la digue no 5, qui protège le captage.

Sur place, le Secteur voirie et notre concessionnaire Piguet SA, ont mis en évidence une importante fuite, estimée à 400 l/min sur le réseau d'eau potable qui approvisionne Versvey. La fuite est localisée sous la digue 5.

Avec l'accord de l'ensemble des ingénieurs impliqués dans le suivi du chantier des digues (techniques, hydrogéologues et environnementaux), la décision fut prise de démonter partiellement la digue no 5 afin de permettre la réparation de la fuite, puis de remplacer un maximum de mètres linéaires de conduite d'eau potable.

Le remplacement aura lieu la semaine prochaine.

Ces interventions ont été réalisées en limitant au strict minimum les travaux dans la zone de biotope humide située au sud de la digue et sans intervention sur la digue no 4 située en bordure de la route cantonale.

Des mesures ont également été prises afin de garantir l'approvisionnement en eau de Versvey et une communication ad hoc a été mise en place sous forme d'une fenêtre « pop-up » sur le site internet de la Commune.

La digue n°5 sera prochainement reconstruite par l'entreprise Rithner SA afin de garantir l'ouvrage en fin de chantier, en coordination avec la commune et les différents bureaux, et sous la supervision du bureau Petignat & Cordoba.

Les coûts liés à ces travaux imprévisibles et urgents seront répartis entre le préavis n 04-2024 (travaux de démolition, de fouille et de reconstruction, ainsi que les honoraires de coordination et de suivi de chantier) et le budget courant du Service de l'eau (réparation et remplacement des canalisations). Pour l'instant, il n'est pas possible de savoir si le budget des Dignes annoncé dans le préavis 04-2024 pourra être tenu suite à cette fuite.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

- **Correction du Rhône – participation financière**

Tel que demandé lors du dernier Conseil, voici les participations financières prévues pour la Commune d'Yvorne pour ces deux prochaines années :

- CHF 2'136.-- en 2026,
- CHF 2'688.-- projeté pour 2027.

7. Divers et propositions individuelles

Dignes Pré de l'Oie

M. le Conseiller Quentin Gugelmann s'enquiert de la cause de la fuite, éventuellement liée aux travaux des digues. Il s'interroge également sur les éventuelles responsabilités de l'entreprise en charge de ces travaux.

Mme la Municipale Claire Glauser répond que la cause formelle de la fuite n'est pas connue avec certitude. Toutefois, il est précisé qu'il s'agit d'un trou circulaire et non d'une fissure dans la conduite. La fuite se situe au niveau d'un coude, sur le côté de celui-ci et non en dessous.

Elle indique qu'il est donc peu probable que le poids des digues ou les vibrations liées aux travaux soient à l'origine du dommage. Selon les hypothèses formulées par le Secteur voirie et Piguet SA, la cause la plus probable serait liée à des courants vagabonds.

Dans ces conditions, aucune responsabilité de l'entreprise n'est retenue à ce stade, et il ne serait pas possible de se retourner contre l'assurance du chantier, le lien avec les travaux n'étant pas établi.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz souhaite savoir s'il existe déjà un projet de construction aux abords de cette nouvelle réalisation.

Mme la Municipale Claire Glauser réplique que oui, un projet existe déjà et qu'il avait vraisemblablement déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil communal. Elle précise que la

Municipalité a déposé une demande d'implantation pour un projet de complexe à vocation sportive, conformément à ce qui est prévu dans le plan d'affectation de la zone. Ce projet d'implantation est en cours de validité et les travaux d'avancement du projet se poursuivent. Elle ajoute qu'il s'agit de la seule parcelle constructible (parcelle n°134) située dans cette zone.

M. le Conseiller Fabrice Pilet relève que, si les dommages aux tuyaux sont attribués à des courants vagabonds, il s'interroge sur l'impact potentiel du passage d'engins lourds au-dessus de la conduite. Il demande si des machines pesant plusieurs tonnes, circulant sur la digue, ne pourraient pas générer des vibrations susceptibles de provoquer ce type de fissure.

Mme la Municipale Claire Glauser avise qu'elle n'est pas spécialiste en la matière et qu'elle ne fait que relayer les conclusions des professionnels consultés. Elle précise toutefois que la localisation ainsi que la forme du trou de la fuite orientent davantage vers une hypothèse de courants vagabonds, liés notamment aux lignes CFF et à ce type d'installations, plutôt qu'à des vibrations du terrain.

Elle ajoute qu'en tout état de cause, ce n'est pas le poids de la terre qui aurait provoqué ce dommage.

M. le Conseiller Fabrice Pilet relève que l'entreprise en charge des travaux n'aurait, le cas échéant, aucun intérêt à reconnaître une éventuelle responsabilité, dès lors que les conséquences du dommage pourraient lui être imputées après les travaux.

Mme la Municipale Claire Glauser précise qu'il ne s'agit pas d'un avis émanant de l'entreprise en charge des travaux, mais d'une appréciation externe demandée auprès de spécialistes.

AERA

M. le Conseiller Stéphane Verdon souhaite transmettre deux informations à la suite de la dernière séance du Conseil de la STEP AERA, tenue le 17 mars.

Il indique tout d'abord que le conseil a accepté un préavis visant à faire participer l'AERA, à hauteur de 60 %, à la perte de production de turbinage de la société Gasa SA, et ce jusqu'en 2039. Il précise qu'un accord a été trouvé à la suite d'une médiation menée par le Canton, selon une répartition de 60 % pour l'AERA, 20 % pour la Commune de Leysin et 20 % pour Gasa SA, qui turbine actuellement les eaux.

Cette problématique est connue depuis 2015 mais n'avait pas été traitée jusqu'ici par les Autorités de Leysin. Il relève que ce préavis était nécessaire, car il constituait une condition permettant à Gasa SA de retirer ses oppositions concernant la station de prétraitement des eaux usées à Leysin ainsi que la centrale de turbinage à Aigle. Sans cet accord, le projet aurait été bloqué.

Il précise que l'indemnité représente environ CHF 100'000.– par année, soit un montant total estimé à CHF 1,3 million jusqu'en 2039, sur la base d'un prix de rachat actuel de 9,5 centimes. À défaut d'avoir trouvé un accord direct avec la Commune de Leysin, il estime que c'est la solidarité des membres de l'AERA qui a prévalu.

Il indique également que, n'ayant pas obtenu de réponse à ses questions concernant les éventuels montants perçus dans le passé ou perçus annuellement par Leysin, il s'est abstenu lors du vote, précisant avoir été le seul dans ce cas. Il relève à cette occasion le poids important des Conseils intercommunaux comme celui de l'AERA et les conséquences non négligeables pour les petites communes comme la nôtre.

Dans un second temps, il informe que les projections relatives aux coûts de la future STEP s'élèveraient à environ CHF 300'000.– pour notre Commune. Il invite à mettre ce montant en perspective avec les CHF 150'000.– figurant aux comptes 2024 ainsi qu'avec les CHF 170'000.– inscrits au budget 2026.

Marchés – samedi matin

M. le Conseiller Quentin Gugelmann informe que les marchés débiteront samedi. Il remercie la Commune ainsi que la Municipalité pour leur soutien actif, tant financier que logistique, notamment par la mise à disposition de matériel, permettant aux marchés de perdurer. Il invite enfin la population et les membres du Conseil à venir nombreux.

Travaux – Vers Morey

M. le Conseiller Raphaël Merli souhaite avoir un bref résumé du planning des travaux.

M. le Municipal Eric Minod informe que les conduites situées dans la partie inférieure, soit du côté de la route de Corbeyrier, sont désormais terminées. La fouille a été pratiquement entièrement rebouchée, à l'exception de quelques secteurs qui doivent rester ouverts afin de permettre, ultérieurement, l'alimentation en eau potable lors des travaux de la ruelle de Vers Morey.

Il indique qu'actuellement les travaux portent sur la réfection de l'encaissement de la route dans la partie supérieure, soit du secteur de la maison de M. Klopfenstein jusqu'à la place, au niveau du goulet. Cette partie doit être goudronnée la semaine prochaine, laquelle s'annonce comme la plus compliquée du chantier, puisqu'aucun accès ne sera possible. Les réglages fins nécessaires avant le goudronnage, notamment le réglage des grilles, imposeront une interdiction totale de circulation durant cette période, sauf en cas d'urgence majeure, notamment pour les interventions incendie.

À cet égard, il précise que le SDIS a effectué ce jour des essais de passage du camion-échelle par les Chenalettes.

Il ajoute qu'à la fin de la semaine prochaine, les camions pourront à nouveau traverser Vers Morey. Le système de déviation actuellement en place sera alors réintroduit pour les véhicules jusqu'à 18 tonnes, et ce jusqu'à fin juin.

Concernant la partie inférieure du chantier, depuis la propriété de M. Merli jusqu'à la fontaine du bas, les travaux principaux seront terminés dans ce secteur, même si certains travaux importants resteront encore à effectuer, notamment l'encaissement de la route. La fin générale du chantier est prévue pour le 30 juin et la circulation devrait normalement être rétablie dans le hameau de Vers Morey durant la première semaine de juillet.

À la suite de cela débiteront les travaux dans la ruelle de Vers Morey, prévus jusqu'en décembre pour une durée encore indéterminée. Le Municipal explique que la conduite de diamètre 125 alimentant les habitations ainsi que la conduite de diamètre 200 destinée au transport d'eau pour le reste de la Commune étaient initialement concernées. Toutefois, à la suite de la découverte d'anciens plans et de sondages, il est apparu que la conduite de 200 sert également à alimenter des habitations, ce qui a été jugé incohérent. Constatant également la présence de plusieurs piqûres de rouille, la Municipalité a décidé de remplacer cette conduite, entraînant ainsi des travaux plus conséquents dans la ruelle.

Il précise enfin que si une partie des travaux n'a pas été refermée dans le secteur de la propriété de M. Merli, c'est parce qu'il est nécessaire d'alimenter provisoirement le village d'Yvorne via les bornes hydrantes de ce secteur.

Il conclut en indiquant que le rythme imposé par l'État, visant à raccourcir le chantier d'un mois, a pu être respecté.

Il adresse enfin ses remerciements aux habitants de Vers Morey, reconnaissant que la situation demeure pénible pour eux.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret rappelle une demande déjà formulée concernant un problème de signalisation en haut des Chenalettes. Il explique que les véhicules arrivant d'Yvorne, notamment depuis le secteur de la Rue de Vers la Cour, empruntent les Chenalettes sans connaître la région et ne parviennent pas à retrouver la direction d'Aigle. Beaucoup se retrouvent ainsi « perdus » dans le hameau de Vers Morey et prennent la décision de redescendre par les Chenalettes.

Il conviendrait simplement d'ajouter un panneau indiquant la direction d'Aigle en haut des Chenalettes, ainsi qu'un second panneau au-dessus de la maison portant le numéro 51, afin que les automobilistes sachent qu'ils doivent tourner à gauche pour passer par les vignes.

Il souligne qu'il serait important de réaliser cette adaptation rapidement, avant la fin du chantier prévue au mois de juin, rappelant que cela avait déjà été formulé précédemment.

M. le Municipal Eric Minod répond qu'une flèche orange avait déjà été ajoutée à cet endroit et qu'il sera désormais indiqué « Aigle » sur cette signalisation. Il s'engage à faire le nécessaire, précisant qu'il n'avait pas compris la demande dans ce sens lors de la précédente intervention, pensant alors que la flèche directionnelle suffisait.

M. le Conseiller Martin Suardet évoque le goudronnage effectué au bas du Bâchillon et relève que le revêtement s'arrête environ 20 mètres avant les chemins de remaniement en béton. Il demande pour quelle raison les travaux n'ont pas été réalisés jusqu'au bout et si cette finition est prévue ultérieurement.

M. le Municipal Eric Minod explique que cette partie, qui a été regoudronnée était vraiment en mauvais état et ne pouvait pas résister au passage des véhicules.

Il précise que, compte tenu du budget disponible ainsi que des divers imprévus liés aux travaux en cours, il a été décidé de limiter l'intervention, d'autant plus que ce tronçon connaît relativement peu de circulation. Les travaux ont donc été réalisés en fonction des moyens budgétaires à disposition et aucun prolongement n'est actuellement prévu.

Archivage - carton

M. le Municipal Jean-Daniel Maret souhaite informer que la Commune de Rennaz n'avait pas prévu le coût des cartons pour l'archivage. Ce sont des cartons spéciaux dont le coût est onéreux. Cela a engendré un dépassement de leur budget.

M. le Syndic Edouard Chollet affirme que ces éléments ont été intégrés dans l'établissement de notre budget 2026.

Fin de législature - broche

Mme la Conseillère Susanna Wagner précise que les groupes actuels propose une broche tous ensemble le samedi 20 juin prochain dès 17h00 au Caveau d'Yvorne.

Elle demande à ce que cette information soit transmise à l'administration formellement.

M. le Syndic Edouard Chollet répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Diego Tabord **clôt la séance à 20h45.**

Le président :

Diego Tabord

La secrétaire :

Séverine Tissot